

Dans nos établissements, continuer à ancrer et à impulser la volonté d'agir, de se mobiliser, pour gagner

Non, nous n'avons pas décidé d'écrire au Père Noël. Depuis très longtemps, nous n'y croyons plus ! Par contre, nous croyons à une autre politique. D'ailleurs, les salariés de notre secteur l'ont fortement exprimé, lors des rendez-vous exceptionnels sur le dossier des retraites qui n'est pas refermé. En effet, il porte les questions de l'emploi, des salaires et la non reconnaissance de la pénibilité.

Les salariés du sanitaire social et médicosocial, dans leur exercice professionnel, dans leur travail quotidien, mettent l'humain au cœur de leur activité.

Massivement, ils souhaitent exercer et travailler dans de bonnes conditions. Ils refusent d'être la « variable d'ajustement » par laquelle leur est imputée la responsabilité d'être un « coût ». Par contre, ils exigent des moyens financiers à la hauteur des enjeux que représente la santé de toute la population sur l'ensemble du territoire.

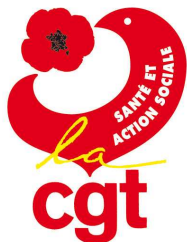
Ensemble, faisons vivre nos propositions CGT pour un système de santé garantissant une réponse aux besoins de tous, dans lequel chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

2011 sera l'année pour laquelle notre Fédération sera porteuse d'initiatives et d'actions relevant ce défi.

Numéro 2010/38 du 17 décembre 2010

Edito	Page 1
Rencontres Nationales des personnels techniques et généraux des Ets Publics et Privés des 3 et 4 février 2010	Page 2
Relevé de décisions du CNF des 8 et 9 décembre 2010	Pages 3-4
CCN 66 : CNPT de prévoyance du 8.11.2010	Pages 5-6
Syndicalisation	Page 7
Motion de soutien à Ghislaine Joachim-Arnaud, Secrétaire générale de la CGT Martinique	Page 8

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2010/38 du 17 décembre 2008
Imprimé par nos soins
Fédération Santé Action Sociale
263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex
Directeur de Publication : Cécile MARCHAND
N° commission paritaire : 0707 5 06 134



Rencontres Nationales des personnels techniques et généraux des établissements Publics et Privés

Les 3 et 4 février 2011

Les objectifs de ces rencontres : discuter et débattre de :

► La reconquête de nos métiers et leurs missions.

► La reconnaissance de leur place dans le processus de soins et la prise en charge du patient.

Ces journées seront l'occasion de développer une stratégie revendicative pour faire face aux attaques engendrées par la Nouvelle Gouvernance. Il nous faudra aussi aborder de nouvelles approches et des perspectives ambitieuses pour nos professions. Ces journées nous apparaissent également très importantes à l'approche du prochain Congrès Fédéral, qui se déroulera du 6 au 11 juin 2011, et des prochaines élections professionnelles de la Fonction Publique Hospitalière, du 20 octobre 2011..

A cette occasion, il est prévu un large moment de partage d'expériences sous forme de 3 ateliers, afin de tenir compte des spécificités.

Les thèmes retenus sont :

- Les activités de production : cuisines, blanchisseries,
- Les activités de maintenance et de sécurité incendie,
- Les activités de logistique, nettoyage, transports, vagemestre.

Ces rencontres doivent permettre de travailler et construire des revendications, en opposition avec les logiques libérales que président actuellement les politiques, visant, sous couvert du recentrage de nos établissements sur leur « cœur de métiers » à externaliser toutes les missions qui ne relèvent pas du soin ou de la prise en charge du malade ou de l'utilisateur.

Extrait du discours de Nicolas Sarkozy sur le "cœur de métier" au CHU de Bordeaux – Mardi 16 octobre 2007 :

"Le directeur, justement, doit pouvoir décider librement de transférer au secteur

privé des activités logistiques qui ne sont pas au cœur des missions de l'hôpital. Le secteur privé maîtrise en général mieux ces activités."

Depuis ses propos, les attaques se font plus précises. Cette logique vaut aussi bien pour le secteur public que privé.

La Fédération Santé et Action Sociale, et son Collectif Personnel Ouvrier, organisent les 3 et 4 février 2011 une rencontre pour les personnels des services Généraux, Techniques et logistiques des établissements publics et privés.

Fiche d'inscription aux Rencontres Nationales des personnels techniques et généraux des établissements publics et privés des 3 et 4 février 2011

Nom : _____ Prénom : _____

Etablissement : _____

Qualification : _____

Adresse personnelle : _____

Tél : _____ Mail : _____

- A retourner à la Fédération CGT Santé Action Sociale - Case 538 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex - Fax : 01.48.18. - E-mail : revendic@sante.cgt.fr

Prise en charge : 1 personne par syndicat, avec participation à hauteur de 80 euros au titre de la solidarité et de la mutualisation permettant le remboursement des frais de déplacement par la Fédération (sur la base du tarif SNCF 2ème classe).

L'hébergement et les repas sont pris en charge par le syndicat.



Relevé de décisions

ACTIVITE REVENDICATIVE

Comité National Fédéral
8 et 9 décembre 2010

Il émane des débats que nous sortons d'une intense période de mobilisation qui a conforté la confiance des salariés en la CGT et sa démarche ; en effet, cela se traduit par une augmentation significative de la syndicalisation, dans toute la CGT, et en particulier dans notre Fédération puisque nous avons dépassé 65 000 adhérents.

La lutte n'a pas été homogène, peut-être pas à la hauteur de ce que l'on aurait souhaité, mais il ressort une volonté de continuer sur la bataille revendicative, notamment : retraite, emploi, conditions de travail, effectifs ; ce qui a un impact direct sur la pénibilité. Il nous faut contrecarrer l'attaque toute particulière sur le droit des femmes.

La campagne revendicative proposée est attendue avec dans un premier temps un éclairage particulier sur le droit d'option pour aller vers la construction d'un mouvement fédérateur (public - privé - toutes catégories professionnelles confondues) et intersyndical dans la recherche d'unité sans se laisser enfermer dans celle-ci et ceci dans le premier trimestre.

Dès aujourd'hui, il nous faut travailler à la réussite de ce mouvement dans nos établissements sachant que d'ores et déjà, nous sommes dans une dynamique unitaire de lutte autour de la défense des conventions collectives, branches associatives sanitaires et sociales, avec une action fin janvier.

Dans cette campagne, il faut intégrer le volet incontournable du financement et notamment du PLFSS qui est la clé de voûte de notre système de santé et de protection sociale, sur lequel repose la pérennité de nos établissements et de tout le secteur de l'action sociale. On assiste à des suppressions d'emplois dans les établissements de notre champ. La Fédération propose une enquête sur l'emploi dans les établissements, dans les territoires, par région pour évaluer la casse.

Il nous faut réaffirmer dans nos territoires notre opposition à la loi HOPITAL PATIENTS SANTE ET TERRITOIRES et la mise en place des ARS.

Il nous appartient de relancer et redynamiser la campagne « Comment aimerions-nous travailler ? » qui fait partie intégrante de notre démarche.

La CGT ira jusqu'au bout pour la défense de l'accès au 5^{ème} risque dans la branche maladie de la sécurité sociale pour tous, et notamment par la défense du service public et de ses missions.

Le dossier perte d'autonomie doit être traité sous les deux angles : en direction des salariés, des structures qui s'occupent des personnes âgées (effectifs - conditions de travail), mais aussi en direction des usagers en lien avec l'interpro. Un groupe de travail confédéral, qui associe la fédération, travaille sur ce dossier.

Le C.N.F. proposer la construction d'une journée d'étude sur ces thèmes : perte d'autonomie, 5^{ème} risque.

Plusieurs dates se profilent :

- **La journée du 15 Décembre 2010** : journée européenne + le plan d'austérité pour l'emploi et la croissance.
- **Le 16 Décembre 2010** : rassemblement avec appel unitaire des Établissements Français du Sang EFS.
- **Le 28 janvier 2011** : journée de mobilisation des psychologues en lien avec le titre de psychologue.

Bien sûr, le CNF apporte son soutien à la camarade de Martinique avec une pétition.

Il est attendu une expression de notre Fédération concernant le logement et l'hébergement social.

Élections professionnelles CTE - CAP 20 Octobre 2011 dans la Fonction Publique Hospitalière

Les prochaines élections dans la Fonction Publique Hospitalière sont un enjeu important pour notre organisation. Elles seront soumises à des nouvelles règles et dispositifs. En effet, la représentativité sera calculée sur les résultats au CTE. Le vote sur sigle, la constitution de listes incomplètes ainsi que le tirage au sort sont des notions nouvelles proposées par le ministère.

Suite au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 6 décembre, la CGT s'est battue pour amender et améliorer les documents présentés en séance. Pour l'instant, nous n'avons pas encore la version définitive « du texte CTE ». Cependant, même si des aspects techniques nous manquent, nous devons nous lancer dans la campagne électorale, être à la recherche de candidats et à la rencontre des salariés.

Ces élections ne seront pas comparables à celles que nous avons déjà vécues auparavant. Et cela doit nous amener à imaginer notre campagne différemment sur plusieurs aspects en termes de stratégie, de communication, et d'initiatives à construire.

Une commission de suivi de ces élections a

été mise en place par la Confédération ainsi qu'un groupe de travail fédéral.

Lors de notre débat au CNF, nous avons constaté que de nombreuses interrogations restent à ce jour sans réponse, comme l'impact sur les droits syndicaux, le respect de la démocratie et les modalités précises des nouvelles mesures proposées.

Malgré ces incertitudes, la campagne doit démarrer et le CNF a validé les propositions suivantes du groupe fédéral « élections » :

- Diffusion d'un Bulletin Fédéral « spécial élections 2011 » en janvier.
- Ouverture d'un encart « Élections CTE 2011 » sur le site fédéral, début janvier.
- Le visuel de la campagne.
- Calendrier 2011 mis en vente.
- Module de formation pour nos militants sur élections professionnelles dans la FPH. Dates à définir.
- Analyses et diffusions des textes, dès l'obtention des différents documents en versions consolidées.
- Initiatives dans les territoires sur « élections » à construire.

CONGRES

Le Comité National Fédéral a débattu, sur proposition de la C.E.F. du 8 Décembre 2010 de la 3^{ème} note préparatoire au 10^{ème} Congrès Fédéral. Il acte l'organisation de la Conférence Fédérale du 16 Février 2011 qui aura pour thème : « **Quelles évolutions pour notre Fédération face aux enjeux revendicatifs dans le champ sanitaire, médicosocial et social public et privé ?** ».

Elle sera composée des dirigeants de la C.E.F., des dirigeants des deux unions fédérales UFAS et UFSP ainsi qu'un représentant par USD désigné par les syndicats. Elle n'aura pas vocation à décider, mais a pour objectif d'être préparatoire aux travaux du congrès fédéral.

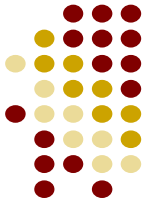
Il a aussi validé le calendrier du 1^{er} semestre 2011 qui inclut l'ensemble des initiatives et réunions des CEF et CNF jusqu'au congrès.



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU 15.03.66

Commission Nationale Paritaire Technique de Prévoyance du 8.11.2010

Déclaration de la délégation CGT



Notre délégation CGT tient à éclairer le sens de la décision finale de notre Fédération CGT Santé Action Sociale en faveur de la signature de l'avenant n° 322.

Dès le début de la renégociation, avec l'ensemble des autres organisations de salariés, nous avons opté en faveur d'une amélioration des prestations et du maintien du taux de cotisation. Nous avons constaté, avec satisfaction, que les organisations employeurs ont rejoint cette demande.

Avec l'ensemble des autres organisations de salariés, nous nous sommes prononcés contre l'ouverture à l'appel d'offres envers de nouveaux assureurs, au regard du bilan plus que positif de ces cinq dernières années et du peu d'apports qu'amèneraient de nouveaux intervenants.

Les organisations syndicales d'employeurs ont fait le choix inverse, au nom d'une « saine concurrence ».

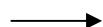
Avec l'ensemble des autres organisations de salariés, après études des diverses propositions, nous avons exprimé notre désaccord sur l'entrée d'APICIL parmi nos assureurs. La position des employeurs nous paraît toujours aussi peu convaincante quant au réel apport de ce nouvel organisme.

En conséquence, et comme nous nous en étions déjà expliqué, la cohérence de ces positionnements nous a amenés à refuser de signer l'avenant n° 322.

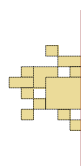
Pour la CGT, il s'agissait de tenter d'en faire évoluer le contenu. Nous n'avons pu que constater, avec regret, que cette conclusion n'était pas partagée.

C'est pourquoi, à la lumière de cette nouvelle situation, et afin de ne pas exclure notre organisation syndicale des futurs travaux de la CNPTP (régime de santé, etc.), la Fédération Santé Action Sociale a pris cette décision.

La délégation CGT à la CNPTP



COMPARATIF AVENANT 300 / AVENANT 322



CE QUI NE CHANGE PAS

Salariés non cadres

Dans le cadre de la mutualisation des régimes auprès des Organismes Assureurs désignés, ces taux sont de : 2% TA et 2% TB.

Répartition globale de :

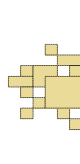
- ▶ 1% TA, TB à la charge du salarié,
- ▶ 1% TA, TB à la charge de l'employeur.

Salariés cadres

Dans le cadre de la mutualisation des régimes auprès des Organismes Assureurs désignés, ces taux sont de : 2% TA et 3% TB.

Répartition globale de :

- ▶ 0,5% TA, 1,5% TB à la charge du salarié,
- ▶ 1,5% TA, 1,5% TB à la charge de l'employeur.



CE QUI CHANGE

	Avenant 300	Avenant 322
GARANTIES DECES		
Décès toutes causes (avec IAD en 2006)	200%	350%
Invalidité Absolue et Définitive	200%	450%
Rente éducation		
De 0 à 11 ans inclus	8,00%	15,00%*
De 12 à 18 ans inclus	10,00%	
De 19 à 25 ans inclus	12,00%	20,00%*
Rente substitutive de conjoint		5,00%
Rente survie handicap		500€/mois
GARANTIES ARRÊT DE TRAVAIL		
Incapacité temporaire (IJ de la SS)		
Nombre de jours de franchise (cumulés sur 365jours)	90	90
Montant de l'indemnité journalière	78%	100%**
Incapacité permanente (rente de la SS)		
Rente IV 1 ou AT/MP entre 33% et 66%	48%	60%**
Rente IV 2 / IV 3 ou AT/MP sup à 66%	78%	100%**

Les garanties sont exprimées en % du salaire. AT = accidents du travail. MP = maladie professionnelle.

(*) Avec un minimum de 200€/mois

(**) Salaire net



Syndicalisation : des succès !

HÔPITAL LOCAL DE JOYEUSE (07)

EHPAD + un service de médecine : 135 salariés, 6 syndiqués en 2006, **27 en 2010**.

C'est le résultat de la redynamisation du syndicat et du rajeunissement de la direction syndicale par l'intégration et la formation des nouveaux adhérents.

Transparence sur l'activité du syndicat :

- ▶ feuille de liaison aux syndiqués tous les 3 mois,
- ▶ une réunion des syndiqués par semestre,
- ▶ une AG conviviale par an.
- ▶ des infos régulières aux salariés,
- ▶ un livret conseil aux salariés.

L'activité porte essentiellement sur les conditions de travail, avec le CHSCT en appui.

Le nouveau secrétaire du syndicat (37 ans) partage son activité syndicale entre son établissement, l'USD et l'interpro à l'UL.

USD 69

Depuis début 2010, **81 salariés de la santé privée** ont adhéré à la CGT. Ce sont souvent des adhésions collectives, et notamment dans le lucratif :

- ▶ Réseau OMERIS : MDR Mazenot = 18
 - Résidence Le Château = 6
 - Résidence Les Canuts = 2
- ▶ Médica France :
 - Hermitage Croix Rousse = 10
 - Hermitage Berthelot = 1
 - Les Aurélias = 3
- ▶ Les Sinoplies :
 - Maison d'Accueil Blanqui = 6
- ▶ Korian :
 - Bellecombe = 4
- ▶ Autres :
 - Clinique du Grand Large = 7
 - Clinique du Val d'Ouest = 2

➤ En tout, **64 adhésions dans le lucratif, 17 dans le non lucratif**.

➤ **20 salariés de l'action sociale privée** ont aussi rejoint la CGT.

Après cette étape, il faut regarder comment organiser de façon pérenne ces syndiqués. Nous sommes au cœur des problématiques posées par le 49^{ème} Congrès Confédéral, notamment dans le cadre de la résolution n° 4. Chaque syndiqué doit compter pour « 1 » et pouvoir s'organiser collectivement et participer à la vie démocratique de la CGT.

USD 84

Il y a quelques années, l'hôpital de **Cavaillon** a fusionné, avec le **Centre de convalescence de Roquefranche de Lauris**. La CGT, présente au Centre, n'était pas implantée à l'hôpital où la Coordination Nationale Infirmière (CNI) était omniprésente. Celle-ci s'est quelque peu discréditée sur l'ordre infirmier et avec son peu de clarté vis-à-vis du passage en amplitude horaire de 12 H.

Le jeudi 2 décembre, la CGT a organisé une rencontre avec les infirmières de l'hôpital. L'USD du Vaucluse a envoyé une délégation, afin d'exposer nos revendications sur la retraite, la remise en cause de la pénibilité, le droit d'option, l'ordre infirmier, le travail en 12 H.

A l'issue de la réunion, **20 adhésions** et des perspectives encourageantes pour les élections professionnelles à venir.



de la Fédération Santé Action Sociale CGT à Ghislaine JOACHIM-ARNAUD
Secrétaire générale de la CGT Martinique

MOTION DE SOUTIEN

Notre camarade Ghislaine JOACHIM ARNAUD, secrétaire générale de la CGT Martinique et de la Fédération Santé de cette même organisation, va être traduite en correctionnelle le 15 décembre à Fort de France.

Elle est accusée de « provoquer à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes en l'occurrence les békés, à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation ou une race déterminée ».

Cette mise en accusation fait suite au mouvement commencé le 15 février 2009 en Martinique, par les salariés, contre le sort social, la cherté de la vie, les conditions d'emplois et de rémunérations dont ils sont victimes.

Tous ont crié le même slogan mettant en cause « les exploiters békés », les descendants des esclavagistes qui ont le monopole de l'économie et de l'emploi sur l'île.

La première responsable de la première organisation syndicale, est devenue la cible à punir, pour avoir porté ce mouvement.

Le syndicalisme n'est pas un acte délictueux, les militants ne sont pas des délinquants, ils ne peuvent être poursuivis pour avoir porté des slogans ou revendications que toute une population a scandés.

En métropole aussi, nos militants sont victimes des mêmes attaques, nous condamnons la criminalisation de l'activité syndicale et serons toujours aux côtés des camarades ainsi visés.

Nommée par notre Fédération, membre du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, notre camarade Ghislaine a su porter avec force et conviction, les revendications de nos camarades de l'ensemble des départements d'Outre-mer dans cette instance nationale.

Notre organisation sera présente au procès, le 15 décembre en Martinique, et témoignera devant les juges, par la voix d'un membre de son bureau fédéral, que les faits dont est accusée Ghislaine ne sont en aucun cas fondés.

Notre Comité National Fédéral Santé Action Sociale CGT, réuni ce jour à Montreuil, tient à apporter sa pleine solidarité à notre camarade Ghislaine avec qui nous avons, au titre de sa responsabilité syndicale, une longue histoire de coopération, qui s'est toujours réalisée dans le plus grand respect de chacun.

Nous nous insurgeons contre ce procès colonial d'un autre siècle et serons à ses côtés pour lui témoigner toute notre confiance.

La Fédération appelle ses organisations, ses syndiqués et tous les salariés, à signer massivement la pétition de soutien à notre camarade.

Montreuil, le 9 décembre 2010